ASA | SVV
Schweizerischer Versicherungsverband
Association Suisse d'Assurances
Associazione Svizzera d'Assicurazioni
Swiss Insurance Association

SVV Schweizerischer Versicherungsverband

02.02.2022 – 10:23 Uhr

Robustesse du volume des primes des assureurs privés en 2021

Zurich (ots) -

Le secteur suisse de l'assurance enregistre une hausse de son volume de primes dans les affaires non-vie de 2,7 pour cent en 2021 par rapport à l'année précédente. À l'inverse, les affaires vie s'inscrivent globalement une nouvelle fois en recul par rapport à l'exercice 2020, alors que les assurances vie individuelle augmentent de 3,2 pour cent. En Suisse, le marché de la réassurance a progressé de 5,5 pour cent en moyenne au cours des dix dernières années.

Les performances des assureurs privés en matière d'assurance renforcent la résistance de l'économie nationale suisse. En effet, ils ont reversé pendant la pandémie 140 millions de francs en moyenne par jour en indemnisations pour sinistres et en rentes. Même la deuxième année de la pandémie et malgré les circonstances défavorables qui l'ont accompagnée, le secteur de l'assurance suisse a réussi à effectuer le paiement des prestations dues sans que la qualité de ses services n'en souffre, et ceci en homeoffice. Cela est à mettre au crédit de la numérisation avancée du secteur. " La prise de conscience des risques par la population s'est amplifiée pendant la pandémie. C'est l'une des raisons pour lesquelles, l'industrie de l'assurance peut s'enorgueillir d'une croissance réjouissante du volume des primes au titre de l'exercice 2021 également ", déclare Rolf Dörig, président de l'Association Suisse d'Assurances ASA, lors de la conférence de presse annuelle à Zurich. L'industrie de l'assurance est considérée comme un secteur de croissance aussi parce qu'elle a pu légèrement augmenter ses effectifs et créer de nouveaux emplois même pendant la crise.

Les cyberattaques, les pénuries d'électricité et les tremblements de terre, autres risques majeurs identifiés

Tous les risques ne peuvent pas être pris d'office en charge par l'industrie de l'assurance. Les risques majeurs - et c'est aussi le cas d'une pandémie - ne sont pas assurables, tout au moins de prime abord. Un risque majeur peut mettre à mal le principe de l'assurance et provoquer des dommages économiques et immatériels immenses pour l'économie et la société. Or " non assurables " signifie bien souvent simplement que le cadre requis pour leur assurabilité n'existe pas et doit encore être instauré. Il s'agit notamment d'une base légale favorisant des solutions ciblées, fruits d'une interaction entre acteurs privés et pouvoirs publics. Les assureurs privés ont saisi l'occasion offerte par la pandémie pour étudier de manière plus approfondie encore le paysage des risques en Suisse. Trois risques ont ainsi pu être identifiés qui, du point de vue de l'ASA, ne sont pas encore perçus par le public à la hauteur des enjeux qu'ils représentent : les cyberattaques, les pénuries d'électricité et les tremblements de terre.

Pour le secteur suisse de l'assurance, un pan de sa responsabilité économique réside dans le fait d'apporter une contribution significative en matière de couverture des risques majeurs. " La propension à systématiquement vouloir répondre aux nouvelles difficultés rencontrées par la définition de réglementations, d'obligations et d'interdictions officielles supplémentaires paralyse notre pays et entrave les réformes de politique intérieure, pourtant si urgentes. Notre économie mérite un cadre ou plus exactement des règles qui permettent à notre pays de prospérer et d'innover tout en lui assurant un avenir durable ", poursuit le président Dörig. Il appartient à l'État de ne pas fixer seul des conditions d'exercice appropriées et d'adapter aussi ces dernières en fonction de l'évolution de la situation. C'est la seule manière pour que le secteur de l'assurance puisse apporter sa contribution au renforcement de la résistance de l'économie nationale. " Cette remarque vaut en particulier aussi pour la prévoyance professionnelle où une révision s'impose d'urgence afin de réduire la redistribution des assurés actifs vers les bénéficiaires de rentes ", complète le directeur de l'ASA, Urs Arbter.

Hausse continue et stable des affaires non-vie

D'après les estimations de l'ASA, le volume des primes des affaires non-vie poursuit sa croissance et a progressé de 2,7 pour cent par rapport à l'année précédente.

+ 1,1 pour cent en assurance automobile. Cette amplification est surtout due à l'assurance casco. L'embellie y découle essentiellement de l'augmentation continue du nombre d'immatriculations en Suisse - et aussi du prix moyen un peu plus élevé des véhicules achetés.

+ 3,9 pour cent en assurance incendie, événements naturels et dommages matériels. Les valeurs assurées se sont

appréciées, ce qui se traduit par une hausse du volume des primes.

+ 2,5 pour cent en assurance maladie complémentaire. Elle comprend l'assurance des frais médicaux comme les indemnités journalières en cas de maladie. Mis à part le renforcement de la demande, ce sont la hausse des coûts de la santé et l'appréciation des salaires qui stimulent l'évolution du volume des primes,

+ 3,1 pour cent en assurance-accidents. Cette expansion s'explique essentiellement par l'augmentation de la somme des salaires, même si certaines innovations technologiques exercent également un léger effet positif sur le volume.

Les affaires d'assurance vie doivent s'affirmer dans un environnement difficile

Les taux d'intérêt historiquement bas entravent l'évolution des assurances-vie depuis des années. Après une stagnation de la croissance du volume des primes entre 2017 et 2019, celui-ci s'inscrit en recul depuis 2020. Par ailleurs, l'attrait généré par les produits préservant le capital est fortement nourri par l'environnement de taux bas. Cette résorption des assurances-vie s'explique essentiellement par le recul des primes uniques en assurance vie collective enregistré au cours de l'exercice 2021. Celles-ci reflètent une certaine constance sur le marché du travail. Elles sont un indicateur du fait que, l'année passée, il y a eu proportionnellement moins de mouvements de personnel - et, par ricochet, moins de transferts de la fortune de prévoyance d'une institution à une autre. " L'évolution positive des assurances vie individuelle liées à des parts de fonds témoigne que la sécurité conférée par une assurance sur la vie répond à un besoin croissant de la clientèle ", commente Urs Arbter lors de la conférence de presse annuelle de l'association sectorielle. L'évolution du volume des primes se présente de la manière suivante en vie collective et en vie individuelle :

- 10,9 pour cent en vie collective. Ce fort repli s'explique par l'attrait généré par les produits préservant le capital, mais aussi par la contraction des primes uniques, lesquelles reflètent une certaine constance sur le marché du travail.

+ 3,2 pour cent en vie individuelle. Pour la simple couverture du risque et comme alternative à l'épargne où les taux de rémunération sont nuls, voire négatifs, les assurances vie individuelle, surtout celles liées à des fonds, rencontrent un intérêt croissant.

L'agglomération de Zurich, un site de réassurance important

Sur les dix dernières années, le marché de la réassurance a connu en Suisse une croissance moyenne de 5,5 pour cent. " Sur la scène internationale, l'agglomération de Zurich s'est imposée comme le troisième site de réassurance le plus important au monde. Ces deux dernières décennies, la création de valeur des réassureurs qui y sont domiciliés a plus que triplé ", indique Urs Arbter. Du fait de la complexité des affaires de réassurance, nous ne sommes pas encore en mesure de vous fournir une estimation qualitative de l'évolution du volume des primes pour l'année écoulée. Toutefois, au regard de ce qui a déjà été dit sur l'évolution des affaires et des sinistres à l'échelle mondiale, l'ASA escompte pour 2021 un développement positif des affaires de réassurance en Suisse.

Contact:

Association Suisse d'Assurances ASA
Andrea Hohendahl, attaché de presse
Téléphone : +41 44 208 28 21
e-mail: andrea.hohendahl@svv.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004569/100884716 abgerufen werden.